FRC 3304
Case FRC 14635

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR BIGONNET,

SUR les circonstances actuelles et le nouvel ordre qu'elles nécessitent dans les délibérations du Conseil.

Séance du 21 fructidor an 7.

7 Septembre 1799.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

POUR célébrer les victoires de la République, il fallut de la sensibilité, de l'imagination et les talens de l'orateur ; pour en recueillir les fruits, il eût suffi d'être juste et sage : mais pour peindre les désastres présens et les périls qui menacent la patrie, il ne faut que l'aimer ardemment, comme il suffit aussi pour la sauver de le vouloir franchement et avec courage.

Si déja le touchant et effrayant tableau de notre situation n'avoit été mis sous vos yeux de la manière la plus

4 A

THE NEWBERRY LIBRARY

étendue et la plus énergique, j'entreprendrois de vous le présenter sous ses différens points de vue et dans quelques-unes de ses tristes variétés ; mais je crois pouvoir tout exprimer en un seul mot, tout attribuer à une seule cause, la réaction.

N'est-ce pas en effet, mes collègues, depuis la réaction que les armées de la République se sont affoiblies et désorganisées ? en offrant toutefois le prodige d'être devenues, pour ainsi dire, plus redoutables à l'ennemi dans leurs défaites voulues et combinée, que dans le cours de leurs victoires ?

N'est-ce pas depuis la réaction que les ressources nourricières de la révolution ont été dilapidées et détruites pour faire place à un systême de finances fondé sur les seules combinaisons de l'agiotage ; c'est-à-dire, subversif de toute confiance et de toute bonne foi, et dont le principal mérite fut jusqu'à ce jour d'opérer la ruine des particuliers, je ne dirai pas même pour fonder la richesse publique, mais pour offrir sans cesse une nouvelle proie à une horde de vampires qui semble être plus solidement établie dans l'État et plus inviolable que l'autorité même ?

N'est-ce pas depuis la réaction que toutes les parties de l'administration publique ont perdu leur force et leur ensemble par l'effet de cette tactique constamment suivie, qui consiste à neutraliser, l'un par l'autre, les deux partis prononcés qui divisent les Français, et à tenir par ce moyen une voie toujours ouverte aux trahisons ou à l'usurpation ?

N'est-ce pas depuis la réaction que les institutions, le langage, les habitudes républicaines se sont affoiblies, que les signes de la liberté ne frappent plus qu'accidentellement nos regards, tandis que le fanatisme et l'hypocrisie reprennent toute leur action, et préparent encore à l'espèce humaine de longs siècles d'ignorance et de barbarie ?

N'est-ce pas depuis la réaction que nos relations politiques se sont dénaturées ? n'est-ce pas depuis ce moment remarquable, où les cendres de Machiavel semblant se ranimer, nous vîmes arriver de Florence cet envoyé chargé en apparence de nous assurer de la neutralité de son maître, mais dont la véritable mission fût d'attacher ici les fils de la vaste conspiration contre les peuples qui s'est développée depuis d'une manière effrayante, et qui, après avoir noyé dans le sang la liberté de nos alliés, nous cerne aujourd'hui de toutes parts ? N'est-ce pas, dis-je, depuis cette époque que nous avons perdu aux yeux de l'Europe cette attitude qui fit long-temps son étonnement et son admiration, et que nous sommes tombés dans un état de foiblesse et de dépendance tel que la liberté publique peut être également compromise par les événemens de la paix comme par ceux de la guerre ?

N'est-ce pas enfin depuis la réaction que les républicains tombent sous le fer d'assassins impunis, et que plusieurs tyrannies consécutives se sont fait un trône de leurs cadavres ?

C'est donc la réaction qui ruine le corps politique ; c'est elle qui, dans un instant, va le frapper de mort, si vous ne vous empressez d'arrêter son cours de ravages et de destruction.

Trois fois depuis cinq années le peuple crut en être délivré : il attendit ce bienfait de la Convention nationale au 13 vendémiaire ; il dut l'espérer avec plus de fondement encore d'un gouvernement constitué au 18 fructidor : ce fut toujours en vain. L'a-t-il enfin obtenu du Corps législatif au 30 prairial ? Je le dis avec confiance, non.

Lorsqu'à cette dernière époque le Directoire avoit préparé le déshonneur et la ruine de la République, vous vous rappelâtes en effet que le peuple vous avoit faits

les premiers dépositaires de ses plus chers intérêts; vous le voulûtes; et quelques hommes ont, à la vérité, disparu mais je soutiens que le changement qui s'est opéré dans les choses est bien loin de remplir les espérances des sincères amis de la liberté; je regarde que la faction que vous avez cru vaincre n'a fait devant vous qu'une retraite simulée. Il m'est prouvé qu'elle cherche à reprendre sur les Conseils son odieux empire; que déja elle s'est emparée des avenues du Directoire; qu'elle continue auprès de lui son systême d'intrigues, de calomnie et de diffamation; qu'elle répand autour des deux premières autorités l'inquiétude et les défiances: et s'il est besoin d'établir quels sont ses nouveaux succès, il suffit d'avoir vu éclore la conspiration qui porte nom *courtois*, de remarquer la mortelle atteinte portée à l'esprit public par des dénonciations, des rapports et autres actes non moins injustes qui en ont été la suite, et par lesquels les républicains se trouvent replacés sous le glaive de la proscription; et si je considère encore le dernier rapport du ministre de la police, le message qui l'accompagne et qui n'en est que l'indécente paraphrase; si je suis frappé sur-tout de l'étonnante irrégularité des mesures qu'il vous annonce, je me trouve forcé de déclarer que la tyrannie se réorganise: et nos sermens nous obligent à la combattre.

Eh quoi, mes collègues, trois mois ne se sont pas encore écoulés depuis que, fatigués de la plus injuste oppression, vous auriez fait un appel à la nation entière pour vous aider à vous affranchir de cette honteuse dépendance; tout ce que la France compte d'amis sincères de la République se seroit levé à votre voix; et, forts de cette masse imposante autant que de votre propre courage, vous auriez parvenus à reprendre votre place constitutionnelle et à rendre au peuple les prérogatives les plus précieuses de sa liberté, que déja l'on se récrie

avec le ton de la plus virulente passion contre les dangers de la presse et des réunions politiques ; l'on use du pouvoir conféré par une loi de circonstance pour former une de ces réunions sur des motifs en apparence des plus graves, et sans cependant qu'un seul délit ait donné lieu à des poursuites judiciaires.

Il y a plus : après avoir reconnu l'insuffisance des moyens mis à sa disposition et avoir sollicité par différens messages des mesures législatives pour la répression des délits de la presse, le Directoire se place tout-à-coup au-dessus de l'autorité qui doit y pourvoir, au-dessus de la constitution même, et répond à des excès privés par un excès de pouvoir.

Je suis bien éloigné sans doute de vouloir justifier aucune espèce d'attentat contre la sûreté publique et particulière ; mais ils sont presque tous prévus, définis, et la peine en est déterminée par les lois. Et si par le seul effet du retard apporté dans vos délibérations, elles se trouvent muettes à l'égard des délits de la presse, il n'en est pas moins de fait que cette liberté est aujourd'hui illimitée, et que le Directoire n'a pu, sans violer les principes et la constitution, lui porter une aussi scandaleuse atteinte.

Mais quelle peut être la cause de cet écart répréhensible ? je l'ai exprimée. J'ai attribué tous nos malheurs à la réaction ; elle fut enfantée et nourrie par les crimes : peu de gens y prirent une part essentielle ; mais il en est beaucoup qui, alarmés par de fausses terreurs, entraînés par des suggestions perfides, en ont suivi indistinctement tous les mouvemens et se croient intéressés à faire taire le reproche et la censure, tandis que le petit nombre de ses véritables auteurs s'agite en tout sens pour égarer l'autorité, dans la vue non-seulement de se conserver l'impunité qu'ils ont acquise, mais encore de se soustraire au jugement implacable de

l'opinion. Il faut donc qu'ils s'efforcent de persuader que l'essor de la pensée comme les mouvemens de la conscience publique doivent être sévèrement comprimés; que, pour obtenir, par exemple, une paix honorable avec les coalisés, il est nécessaire de confier aux agens de la police de Paris le soin de faire respecter le secret des cabinets de l'Europe, et que pour maintenir dans l'intérieur d'un état libre une tranquillité parfaite il faut que tout soit réglé de manière à ce que l'on ne puisse s'expliquer sur les hommes et sur les choses que dans un sens uniforme et tracé par l'autorité : et que n'ajoutent-ils encore qu'elle devroit être chargée de donner le ton à la voix, de déterminer la direction, la force et la durée du mouvemeut des corps! Il n'est pas douteux que ce peuple automate seroit le plus curieux de l'Univers; mais le Peuple français ne peut être long-temps le jouet des intrigans et des dominateurs, et l'on voudroit en vain faire remplir encore à ses représentans le premier rôle dans cette scène d'ignominie.

Non, non, mes collègues, vous ne partagerez ni ces projets coupables, ni ces erreurs, ni ces craintes ridicules et affectées; vous considérerez l'organisation d'une société libre sous le même aspect que la nature, c'est-à-dire, dans ses grands résultats et dans son majestueux ensemble : et parce qu'il se rencontre des serpens cachés sous les fleurs, faut-il donc priver la terre de sa plus riche parure ? parce que l'on trouve des faux jours, des reflets fatigans, devons-nous nous précipiter dans les ténèbres ? Les hommes se réunissent sans doute pour leur plus grand bonheur : mais comme la perfection n'est pas en eux, l'art de ceux qui les gouvernent est de mettre en accord les passions diverses qui les animent; ils doivent, par la force des lois, des institutions, et sur-tout par celle de l'exemple,

faire prédominer le bien ; mais s'ils en venoient jamais, par ignorance ou mauvaise foi, à vouloir détruire par la violence tout ce qu'il leur plairoit de caractériser de mal, ils seroient bien assurés de n'obtenir que le néant de toutes les vertus.

Eh ! dans quel moment s'efforceroit-on parmi nous de refroidir les ames, de paralyser l'énergie nationale, lorsque les dangers dont la liberté se trouve menacée exigent que nous nous appliquions sans cesse à la réchauffer, à l'exalter même, et a réproduire enfin ces élans généreux qui fondent, maintiennent et sauvent l'indépendance des nations. Pour y parvenir, mes collègues, nous avons de nombreux devoirs à remplir ; et s'il ne m'est pas permis de vous les retracer tous, il en est du moins dont l'urgence doit être généralement sentie. Empressons-nous d'abord de donner au peuple une garantie puissante dans l'exercice de ses droits relatifs à la presse et aux réunions politiques ; ils sont aujourd'hui suspendus, contre le vœu formel de la constitution : les choses ne peuvent rester un instant de plus en cet état sans que nous nous rendions coupables envers lui.

Je demande que la discussion sur les projets relatifs à la répression des délits de la presse et à l'organisation des sociétés s'occupant de questions politiques s'ouvre aujourd'hui et se continue tous les jours impairs : ceux pairs resteront consacrés aux objets de finances.

NOTA. *Cette propoſition, appuyée par Bertrand (du Calvados), a été adoptée.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an 7.

31